

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 50 c.
Réclamés, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat sur la poste,
et chez tous les libraires.

ABONNEMENT.

Saumur: . . . 30 fr.
En an. 16
En 6 mois 8
Poste:
En an. 35 fr.
En 6 mois 18
En 3 mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR
8 Octobre 1883.

BULLETIN

Au nombre des réparations demandées par le gouvernement espagnol, se trouvait la punition des insulteurs. La seule nouvelle de cette assez légitime exigence à mis en émoi tous les porte-plumes de M. Wilson. Bien qu'ils sachent parfaitement que la pénitence ne sera que pour la forme, ils ont crié déjà comme des brûlés et dénié les responsabilités.

M. Wilson se fait interviewer par des confrères qui répètent à tout venant « qu'on a exagéré de beaucoup les pensées de Monsieur Gendre et qu'on ne pouvait raisonnablement imputer à un mot jeté en l'air, sans le moindre esprit d'hostilité contre le roi d'Espagne, les actes déplorables de la semaine dernière. »

La *Petite France* et la *Paix* font mieux encore: c'est aux journaux conservateurs qu'elles attribuent toute la responsabilité.

Cela nous reporte au beau temps où l'on accusait les Jésuites de crocheter eux-mêmes leurs serrures et de se prendre par la main pour se jeter sur le pavé. La *Petite France* et la *Paix* n'attendent pas vraisemblablement qu'on relève, autrement qu'en riant, cette argumentation fantaisiste. Mais ce qui concerne MM. Grévy et Wilson, qui parlent avec tant de désinvolture du peu d'importance d'un mot, il serait à désirer qu'on leur apprît, par exemple en retenant une année ou deux d'appointements à M. le Président de la République au profit des pauvres de Madrid, qu'il y a des mots jetés en l'air qui vous retombent sur le nez.

Ce que nous avons prévu n'a pas tardé à se réaliser. Depuis quelques jours, les journaux allemands à la dévotion de M. de Bismark, et ils le sont à peu près tous,

usent et abusent de l'incident du uhlans pour convaincre de la nécessité d'une guerre les Allemands qui pensent que les saignées de 1870-1871 sont suffisantes.

A entendre le *Tagblatt* par exemple, le gouvernement de l'Empire ne songe qu'à la paix; mais la France, on vient de le voir, veut la guerre. Ses provocations sont un danger permanent pour le repos de l'Europe. Quoi qu'il en coûte, il faut supprimer ce danger.

Le *Tagblatt* sait parfaitement que la France n'est pas la République, que les oisons du gouvernement et les hurleurs de la rue ne constituent pas le vrai peuple français, honnête, travailleur, soucieux du relèvement de la patrie, mais aussi antipathique aux ridicules fanfaronnades qu'aux lâchetés.

Surtout le gouvernement allemand, que les sacrifices incessants faits pour son armée épuisent, a besoin d'argent. Il lui fallait un rossignol pour forcer à nouveau notre caisse. Les républicains ont pris soin de le lui fournir.

La *Gazette de Cologne* ne nous ménage pas la leçon. Nous la citons parce qu'il faut que l'on sache ce qui se dit, et peut-être se prépare en Allemagne:

« S'il y a une considération qui puisse nous déterminer à rester froids en face des cris de revanche des Français et à jouir avec reconnaissance des avantages de la situation dans laquelle nous nous trouvons, c'est assurément la comparaison de notre situation actuelle avec celle de la France. Les Alsaciens-Lorrains devraient être vraiment frappés de cécité si, après avoir examiné l'état des choses en deçà et au delà des Vosges, ils éprouvaient encore le désir d'appartenir à la nation qui autrefois a pu s'appeler la grande nation. Que pourrait-on, en effet, envier à la France? Sa division sans exemple en partis politiques, qui existent l'un à côté de l'autre, dans un lien commun qui les unisse et qui s'entre-déchirent? Pourrait-on lui envier la sagesse de son administration et les succès de sa politique étrangère? Le

désordre de ses finances ou la ruine de plus en plus complète de son industrie? La corruption de sa vie sociale ou la grossièreté toujours plus grande de son opinion publique, de sa littérature, de sa langue?

» En effet, s'il y a un pays au monde qui doive faire perdre à toute puissance raisonnable l'envie de s'allier avec lui, la France d'aujourd'hui, qui se donne des allures si frénétiquement belliqueuses, se trouve certainement dans ce cas; la France est en réalité sa pire ennemie. Quel Etat raisonnable pourrait avoir envie de conclure une alliance avec une nation où des fous échappés d'une maison de santé portent la parole? Si nous prenons en considération les attaques sans exemple que la presse française, et non pas uniquement la presse extrême, a dirigées contre nous et contre l'Espagne à propos des fêtes de Hombourg, nous devons nous dire: Pour rendre un tel pays incapable de trouver des alliances, il n'est pas besoin de manœuvres diplomatiques du prince de Bismark; il suffit d'abandonner ce pays à lui-même pour l'isoler complètement.

» Lorsqu'on lit ce que la presse française a produit depuis huit jours en fait d'invectives contre l'Allemagne et contre ses amis, on se demande avec étonnement: Est-ce réellement la France des Châteaubriand, des Lamartine, des Thiers? la France qui se trouvait autrefois à la tête de l'Europe pour la science et pour le goût, et par laquelle nos ancêtres encore devaient être instruits, s'ils voulaient qu'on leur concédât d'avoir appris quelque chose? ce pays, qui ne sait plus choisir pour le représenter que des gamins de la rue, dont la bassesse de sentiment et de langage dépasse tout et dont la lâcheté n'est dépassée que par leur ignorance et leur mauvaise foi.

» Ces gens-là sont appelés à représenter l'opinion publique de la France qui, au lieu de se montrer dignes et fermes, se rendent ridicules et méprisables devant l'Europe entière... Eh bien, essayez de renverser le monument érigé dans le Niederwald. Vous ne pourrez pas nous attaquer dans des circonstances plus difficiles que celles dans lesquelles

les nous nous trouvions il y a treize ans. La guerre qui lui serait imposée sera acceptée par Guillaume par sentiment de ses devoirs envers son peuple, et aussi avec confiance en Dieu et en la justice de sa cause. Mais si vous ne voulez ou si vous ne pouvez pas faire la guerre, ou pour mieux dire si vous ne pouvez pas encore, observez au moins les convenances, que personne ne peut négliger s'il se veut garder du mépris.»

Chronique générale.

Le conseil des ministres s'est réuni samedi matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Jules Grévy.

Le garde des sceaux a soumis à la signature de M. J. Grévy une série de décrets mettant à la retraite et nommant une série de magistrats.

Le ministre de la marine a communiqué une dépêche qu'il a reçue de Hong-Kong, datée du 5 octobre, qui dit qu'il a été reconnu unanimement que si le mauvais état des routes rendait actuellement impossible les opérations actives, nos troupes pouvaient attendre dans la plus entière sécurité l'arrivée des renforts expédiés de France le 24 et 25 septembre dernier.

Le général Thibaudin n'est pas encore remplacé. L'intérim du ministère de la guerre a été confié au vice-amiral Peyron, ministre de la marine.

En prenant possession de l'administration du ministère de la guerre, le vice-amiral a adressé aux directeurs de l'administration centrale la notification suivante:

« Par décret du Président de la République, en date de ce jour, rendu sur la proposition du président du conseil, ministre de l'instruction publique, M. le vice-amiral Peyron, ministre de la marine et des colonies, a été chargé de l'intérim du ministère de la guerre.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE PETIT BOITEUX

V

Arriva l'année terrible.
Le 21 juillet, on apprit aux Bruyères la déclaration de guerre officielle de la France à l'Allemagne. La patriotique Lorraine ne s'en effraya pas. Parmi ces populations militaires, on applaudit même, au début, à la résolution du gouvernement.
— Il y a trop longtemps, disait-on, que ces pédants d'outre-Rhin nous échauffent les oreilles.
Aux Bruyères, on comptait un certain nombre de vieux soldats. Le premier coup de canon n'était pas encore tiré qu'ils avaient extrait de l'armoire et secoué devant leur porte les restes de l'uniforme qu'ils avaient porté dans leur jeunesse, tous les torses courbés par les travaux des champs s'étaient redressés. Les enfants venaient en classe coiffés du képi de leur père ou du bonnet de police de leur aïeul. Chaque maison retentissait du bruit des armes.
Paul Héloin se montrait le plus enthousiaste.
A la dernière conscription, il avait dû à son

numéro d'être exempté du service, mais il n'entendait pas rester inutile. D'abord, il avait voulu s'engager; les supplications de sa mère le dissuadèrent de cette détermination.

— Soit, dit-il, je ne ferai point partie de l'armée régulière, mais je trouverai bien moyen de me battre.

Il se mit à organiser une compagnie de francs-tireurs.

— Tu en seras, dit-il à Pierre.

— Je veux bien, répondit celui-ci, mais à condition que je serai à cheval.

— En voiture! Tu conduiras les bagages.

Tous les jeunes gens des fermes voisines, c'est-à-dire ceux qui n'avaient point encore l'âge requis pour servir dans l'armée, un certain nombre d'hommes mariés, des vieillards même, répondirent à son appel.

Parmi ces derniers, un médecin de soixante ans, le docteur Billot, se fit inscrire. Il fut promu d'emblée au grade de chirurgien-major de la compagnie.

En quelques jours, l'effectif s'éleva au chiffre de cent cinquante hommes, qui furent équipés, les uns à leurs frais, les autres aux frais de M. Héloin père.

Le digne homme adorait son fils, et il avait le cœur bien gros; mais à chacune des plaintes de sa femme qui ne cessait de pleurer depuis l'ouverture

des hostilités, il répondait imperturbablement:

— Avant la famille, il y a la patrie.

Pendant ce temps, l'instituteur des Bruyères maudissait son infirmité:

— Ne pouvoir servir son pays! disait-il.

Parfois sa sœur le surprenait assis devant sa table, les poings dans les yeux, les dents serrées. Elle lui disait doucement:

— Et ces enfants! Ne sers-tu pas le pays en les élevant, en les instruisant, en leur apprenant à devenir d'honnêtes et courageux garçons?

— Ce n'est pas la même chose, murmurait-il.

La nouvelle de nos premiers revers éclata comme un coup de foudre dans la commune. On n'y voulait pas croire. M. Héloin avait été nommé maire; on courait chez lui; on courait à la maison d'école. Les habitants semblaient frappés de vertige. Plus de travail. Chaque famille envoyait, à tour de rôle, quelqu'un à la ville voisine pour avoir des renseignements.

Hélas! ces renseignements devenaient de plus en plus navrants.

Le 7 août, à la tombée de la nuit, des soldats français arrivèrent dans le village. C'étaient quelques cuirassiers du général Michel, quelques zouaves du général Lérillier, échappés au désastre de Reischaffen, poudreux, blessés, sanglants, ayant encore dans les yeux l'éclair de la bataille de la veille.

On les accueillit au cri de vive la France!

— Pauvre France! dit un zouave.

On les hébergea; on les nourrit; on les coucha. L'un d'eux ne se releva pas. C'était un cuirassier du 8^e. Le 6, un éclat d'obus l'avait frappé au flanc; il n'avait pas cessé de marcher, hâtant son lourd cheval harassé comme lui. Dans la nuit, une hémorragie s'était déclarée et l'avait étouffé.

Les francs-tireurs des Bruyères étaient partis depuis deux jours. L'aspect de ces soldats dispersés par la défaite avait serré tous les cœurs; de ces hommes la pensée se reportait aux enfants du village qui allaient, eux aussi, se rencontrer avec les épaisses phalanges de M. de Moltke. Le deuil était partout.

Un jour, le sonneur descendit tout effaré du clocher.

— Le feu est à Blangy, dit-il, et, chose étonnante, les habitants fuient de tous les côtés.

L'instituteur dépêcha quelques enfants dans cette direction, mais il s'empressa de les rappeler; le bruit du canon venait de se faire entendre au loin; chacun comprit la cause de cet incendie et de cette fuite.

A Blangy, on se battait.

Muni d'une longue-vue, Charles monta au clocher à son tour. L'horizon était rouge. Sous cette pourpre effrayante, il y avait comme un tourbillonnement d'êtres humains qui se mêlaient. Il en

» M. le vice-amiral Peyron prend possession, à dater de ce jour, trois heures après-midi, du ministère de la guerre.

» Il recevra demain, au ministère de la marine, à midi, les directeurs de l'administration centrale de la guerre qui auront des affaires urgentes à lui faire signer. Tous les autres jours, il se rendra au ministère de la guerre de deux à trois heures, pour l'expédition des affaires.

» Paris, le 5 octobre 1883.

» PEYRON. »

D'après la *Petite France*, plusieurs députés auraient l'intention de demander, à la rentrée, la nomination d'une commission d'enquête parlementaire chargée d'entendre le général Thibaudin contradictoirement avec M. Ferry.

LE TESTAMENT DE THIBAUDIN.

La *France militaire* publie une circulaire de M. Thibaudin à la gendarmerie. Cette circulaire, la dernière qu'il ait rédigée ce tantôt, prescrit à la gendarmerie de renseigner l'autorité sur les points suivants :

1. Causes générales ou locales du mécontentement ;
2. Mesures réclamées par les populations ;
3. Tentatives d'agitation contraires au bon ordre et aux lois ;
4. Bruits de guerre, événements et faits militaires, appel des classes et réunion de la réserve ou de l'armée territoriale ;
5. Subsistances ; plaintes au sujet de leur cherté ; prix du pain et de la viande ;
6. Etat des récoltes ; sujets de plaintes ; défaut de bras ou bras inoccupés ;
7. Mendicité ;
8. Grèves, chômages : nombre d'ouvriers inoccupés ; sujets de plaintes ;
9. Situation des diverses branches d'industrie et du commerce ;
10. Observations et faits particuliers.

M. Thibaudin altère ainsi notablement la destination de la gendarmerie. De plus, la gendarmerie est incompétente pour la plupart des prescriptions qu'il lui donne. Nous espérons que le nouveau ministre de la guerre rapportera cette circulaire arbitraire, dangereuse et, d'ailleurs, inepte.

On nous annonce que le président du conseil a pris sur lui d'ordonner le retrait de la circulaire dans laquelle le général Thibaudin chargeait la gendarmerie d'un service d'espionnage politique. Quel que soit dans ce corps d'élite le respect de la discipline, nous croyons savoir que de nombreuses protestations s'élevaient contre les prétentions au moins étranges de l'ex-ministre de la guerre.

Nous pouvons affirmer qu'un fonctionnaire de l'Elysée a été envoyé jeudi soir, à dix heures, au Théâtre-Français, pour apprendre la nouvelle de la démission de M.

jaillissait de blêmes lueurs. Par intervalles, de sourds roulements grondaient ; des pans de murs s'inclinaient et tombaient, soulevant des flots de poussière.

Une petite troupe de fantassins en vêtements sombres, vingt-cinq à trente hommes environ, sortit tout à coup du milieu de ces écroulements et se jeta dans les champs. Elle cherchait visiblement à gagner le bois des Bruyères, à la droite de ce dernier village.

Tout un escadron de cavaliers dont les lances luisaient s'était mis à sa poursuite. A chaque accident de terrain, chaque buisson, la petite troupe se retournait bravement, faisait une décharge sur l'ennemi et reprenait sa course.

La longue-vue trembla soudain dans les doigts de l'instituteur :

— Ce sont nos francs-tireurs ! s'écria-t-il.

Il venait de reconnaître, à sa haute taille, à ses cheveux blonds et flottant sur ses épaules, à son allure de jeune Gaulois du temps de Vercingétorix, le fils de ses bienfaiteurs, Paul Héloin.

La compagnie des Bruyères, en effet, avait défendu Blangy, avec la plus grande intrépidité, contre un bataillon d'infanterie et un régiment de uhlans ; mais, devant une section d'artillerie bavaroise, elle avait dû se replier.

L'ordre de la retraite fut donné malheureusement d'une manière tardive. La cavalerie allemande

Thibaudin au duc de Fernan-Nunez qui était dans la loge du président du conseil.

Une dépêche a été immédiatement envoyée à Madrid par le bureau télégraphique qui est à côté du théâtre.

Le bruit de la mort de l'Empereur Guillaume a couru avant-hier à Paris. Ce bruit a été démenti par les renseignements fournis par l'ambassade allemande. Une dépêche de Bade, publiée par le *Gaulois*, dit que l'Empereur avait assisté vendredi à la représentation au théâtre. « L'Empereur est souffrant du froid qui s'est déclaré ici très-vif. L'abaissement de la température lui fera avancer son départ pour Berlin. »

Les extraits des journaux espagnols que voici suffiront à montrer la gravité de la crise que nous traversons :

« La *Correspondencia* (ministérielle), dans deux éditions de ce jour, prétend que M. de Fernan-Nunez a reçu l'ordre d'annoncer le prochain retrait de l'ambassade si le Cabinet français persiste à marchander la satisfaction considérée nécessaire pour l'honneur de l'Espagne.

» La *Correspondencia* ajoute qu'on attend le résultat de cette démarche auprès de MM. Grévy et Ferry pour prendre une décision finale.

» La *Epoca* annonce le retour prochain du ministre d'Allemagne, comte de Solms, qu'elle dit être chargé d'une mission extraordinaire de l'empereur Guillaume, et les organes conservateurs disent que l'unique excuse plausible de l'ajournement de la crise attendue serait une politique énergique vis-à-vis de la République française. »

LA STATUE DE HENRI V.

L'honorable M. Hervé-Bazin expose en ces termes, dans l'*Anjou*, un projet qui se recommande naturellement à tous les vrais Français :

« Nous soumettons respectueusement à qui de droit la pensée suivante :

» Il nous reste un dernier devoir à remplir envers le roi bien-aimé que nous avons perdu et envers la France.

» Il faut que nous élevions, dès à présent, un monument à Henri V, au *Grand Français* qui, après avoir retrouvé les traditions de la monarchie chrétienne, tenu si haut les esprits fidèles et tracé la route à suivre, dort en paix du dernier sommeil.

» Il faut que nos fils, que nos petits-fils puissent admirer les nobles traits du roi chrétien, de cet homme incomparable, que nous avons connu, aimé, servi de toutes les forces de notre âme.

» Il faut que les générations à venir se souviennent de lui, car il fut aussi grand dans l'exil que saint Louis dans les fers, et Louis XIV à Versailles.

» Il faut que cette œuvre soit une œuvre nationale : un acte de foi chrétienne.

» La souscription terminée, nous ferions appel au génie d'un sculpteur français, tel

gardait les deux principales avenues du village.

Paul prit une résolution héroïque :

— Vingt hommes avec moi ! dit-il.

Trente répondirent.

— Nous allons faire une trouée, reprit-il. Pendant qu'on s'acharnera sur nous, le reste de la compagnie sortira par l'est de Blangy et gagnera le bois de Presles ; derrière la maison de mon père. Nous vous y rejoindrons, mes amis, si nous ne sommes pas morts.

Une centaine d'hommes, sous le commandement du vieux docteur Billot, obliqua dans la direction indiquée par le jeune homme, et celui-ci, avec ses trente volontaires, s'élança, au pas de course, sur la route des Bruyères.

Sans un coup de fusil, la bisonnette en avant, entre les maisons qui s'effondraient, sous le nuage qui s'élevait des pîtras, ils abordèrent la cavalerie.

Croyant avoir affaire à la compagnie tout entière, les uhlans se séparèrent en deux troupes et cherchèrent un abri.

La petite troupe passa, simplement saluée par un feu de mousqueterie qui n'atteignit personne.

Naturellement, elle n'était pas suivie. Furieux d'une pareille audace, plus de cent cavaliers se mirent à sa poursuite en poussant des hurrahs frénétiques.

(A suivre.)

Alexis MUENIER.

que celui qui a élevé au héros chrétien, Lamoricière, l'admirable monument de la cathédrale de Nantes, et nous placerions, s'il est possible, la statue d'Henri V dans la basilique de Montmartre, à Paris, de façon que chacun pût librement la voir et qu'on dit, après l'avoir vue :

» Le France l'a perdu sans pouvoir le connaître, mais il nous reste ses leçons !

» Si nos anciens présidents, qui ont eu le grand honneur d'être pendant tant d'années les amis du roi, voulaient bien prendre l'initiative de cette œuvre, je crois qu'ils répondraient à un vif besoin de nos coeurs et rendraient à la France un dernier et signalé service. — *Hervé-Bazin.* »

MAIRE RÉPUBLICAIN DYNAMITE.

Le 4^{er} octobre, la commune de Brassac-Mines (Puy-de-Dôme) a été réveillée par une formidable explosion. C'était la maison du maire, M. Souligout, que d'aimables frères et amis s'étaient amusés à dynamiter.

M. Souligout, sa femme et son fils ont échappé par miracle à la mort. Tout est broyé, pulvérisé dans la maison. Pas une cloison n'est restée debout. Le mur a cédé de plus de 20 centimètres ; sans les étais que l'on s'est empressé d'y mettre, il serait déjà tombé. La maison entière n'est plus bonne qu'à abattre.

La population est terrifiée. Quand les républicains eux-mêmes ne sont pas éparpillés, que va-t-on faire aux réactionnaires ?

La police a déjà arrêté un individu, dont la culpabilité est à peu près certaine. Il n'est pas douteux qu'il ait des complices.

Tous les jours, le parquet d'Issoire vient faire une enquête. Mais il est à craindre que la terreur ne ferme les bouches.

Cette tentative ne surprend pas. Après les affaires de Montceau, bon nombre d'ouvriers de M. Chagot, munis de faux livrets, sont venus se faire embaucher à Brassac. Ils ont transporté leurs habitudes ailleurs, voilà tout. M. Souligout, quoique bon républicain, se permettait de faire dresser de temps en temps des procès-verbaux contre les maraudeurs qui dévastent toutes les propriétés ; on a voulu le punir de son zèle.

Inutile de dire que les réactionnaires ont été des premiers à exprimer à M. Souligout toute l'indignation que leur causait l'odieuse tentative dont il a failli être victime.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e territorial à Saumur.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 7 OCTOBRE.
CONCOURS GÉNÉRAL DE FIN D'ANNÉE.

CIBLE A. — Prix du ministre de la guerre, pour MM. les officiers de l'armée territoriale.

Nombre de tireurs 6
Balles tirées 36
Balles mises 27

Résultat : 75 p. 0/0.

Prix : M. Pelou, sous-lieutenant au 9^e bataillon territorial du génie.

CIBLE B. — Prix du ministre de la guerre, pour les sous-officiers et soldats de l'armée territoriale.

Tireurs 47
Balles tirées 402
Balles mises 45

Résultat : 44.44 p. 0/0.

MM.

- 1^{er} prix, Million, soldat réserviste à la 9^e section d'administration.
- 2^e — Lamoureux, soldat au 70^e territorial.
- 3^e — Bidault, caporal-fourrier au 70^e territorial.
- 4^e — Milton, officier démissionnaire du 70^e territorial.
- 5^e — Cottanceau, caporal au 70^e territorial.
- 6^e — Langlois, officier démissionnaire du 70^e territorial.
- 7^e — Coisneau, soldat au 70^e territorial.
- 8^e — Abellard, soldat au 70^e territorial.
- 9^e — Jagot, soldat de réserve.

CIBLE C. — Prix offert par l'Ecole de Tir de Tours, pour les sociétaires de l'Ecole de Tir de Saumur.

Tireurs 20
Balles tirées 420
Balles mises 63

Résultat : 52.50 p. 0/0.

Prix : M. Courville, lieutenant au 70^e territorial d'infanterie.

CIBLE D. — Prix offert par l'Ecole de Tir de Saumur à MM. les officiers de la garnison.

Annulé à défaut de tireurs.

CIBLE E. — Prix offert par l'Ecole de Tir de Saumur aux sous-officiers de la garnison.

Tireurs 3
Balles tirées 42
Balles mises 7

Résultat : 58.33 p. 0/0.

Prix : M. Laurent, sergent-major au 133^e de ligne.

CIBLE F. — Prix offerts par l'Ecole de Tir de Saumur aux caporaux, brigadiers et soldats de la garnison.

Tireurs 44
Balles tirées 56
Balles mises 35

Résultat : 62.42 p. 0/0.

MM.

- 1^{er} prix, Grandval, caporal au 133^e de ligne.
- 2^e — Maynard, soldat de 2^e classe au 133^e de ligne.
- 3^e — Mallville, soldat de 2^e classe au 133^e de ligne.

CIBLE G. — Pour les sociétaires de l'Ecole de Tir de Saumur.

Tireurs 20
Balles tirées 420
Balles mises 74

Résultat : 59.46 p. 0/0.

MM.

- 1^{er} prix, Courville, lieutenant au 70^e territorial.
- 2^e — Broum, sergent de réserve.
- 3^e — Girard, François, sergent de réserve.
- 4^e — Bidault, caporal-fourrier au 70^e territorial.
- 5^e — Robin, capitaine au 71^e territorial.
- 6^e — Pelou, sous-lieutenant au 9^e génie territorial.
- 7^e — Hatton, sous-lieutenant au 70^e territorial.
- 8^e — Gadet, sergent de réserve.
- 9^e — Million, soldat réserviste à la 9^e section d'administration.
- 10^e — Milton, officier démissionnaire du 70^e territorial.
- 11^e — Doussain, capitaine au 70^e territorial.

TIR D'HONNEUR le dimanche 14 octobre 1883, à 200 mètres, au champ de Tir de Terrefort, de 4 heures à 3 heures du soir, entre tous les lauréats de l'année faisant partie de la Société.

La destruction de la magistrature continue. Le *Journal officiel* a publié hier un nouveau mouvement judiciaire qui désorganise nombre de tribunaux de première instance.

A Saumur, M. Gibert, qui a été longtemps chargé de l'instruction, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, ce qui veut dire congédié. Il n'y a absolument aucune raison pour justifier cette mesure, et les hommes au pouvoir se garderont bien d'en donner. Aussi adressons-nous nos félicitations à ce magistrat intègre qui est arraché de son siège et ne peut être que momentanément exclu de la magistrature.

Sur la longue liste des victimes, nous trouvons également le nom de M. Chaillous, qui a laissé de si bons souvenirs à Saumur, et était considéré à Angers comme un magistrat trop indépendant.

Sur le rapport de M. Martin-Feuillée, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite :

MM.

- Gibert, juge au tribunal de première instance de Saumur.
- Chaillous, juge au tribunal de première instance d'Angers.
- Lehoux, juge au tribunal de Laval.
- Landel, juge au tribunal du Mans.
- Manguin, juge au même tribunal.
- Verlet, juge au même tribunal.
- Caille, juge au tribunal de Chinon.
- Beaussier, juge au tribunal de Tours.
- Pincson du Sel des Monts, juge au tribunal de Nantes.
- Lambert, juge au même tribunal.
- Guérin de Grandlaunay, juge au même tribunal.
- Savatie, juge au tribunal de Poitiers.
- Chamboiron, juge au tribunal de La Roche-sur-Yon.
- Gourdin, juge au même tribunal.

Sur le rapport du même M. Martin-Feuillée, sont nommés :

Juge au tribunal de première instance de Saumur, M. Chancel, substitut du procureur de la République près le siège d'Orange.

Juge au tribunal de première instance de Saumur (Basses-Pyrénées), M. de Percin, substitut du procureur de la République près le siège de Saumur.

Juge au tribunal d'Angers, M. Catlois, juge au siège de Laval.

Juge au tribunal de Segré, M. Despélou, substitut du procureur de la République près le siège de La Flèche.

Juge d'instruction au tribunal de Cholet, M. Sigulier, substitut du procureur de la République près le siège de Mayenne.

Juge d'instruction au tribunal de Montargis (Loiret), M. Loison, substitut du procureur de la République près le siège de Châteauneuf.

Juge au tribunal de Tours, M. Girard, juge d'instruction au siège de Montargis.

Juge d'instruction au tribunal de Chinon, M. Gaillet, juge au siège de Loches.

Juge d'instruction au tribunal de Romorantin (Loir-et-Cher), M. Martre, substitut du procureur de la République près le siège de Romorantin.

Juge au tribunal de Tours, M. Petit, juge au siège d'Orléans.

M. Vinet, juge au tribunal de Tours, remplira, au même siège, les fonctions de juge d'instruction.

Juge d'instruction au tribunal de Poitiers, M. Dixmier, juge d'instruction au siège de Roche-sur-Yon.

Juge d'instruction au tribunal de La Roche-sur-Yon, M. Hérisse, substitut du procureur de la République près le même siège.

Juge au tribunal de Civray (Vienne), M. Duverger, substitut du procureur de la République près le siège des Sables-d'Olonne.

Juge au tribunal de Paimbœuf, M. Barbedor, substitut du procureur de la République près le siège de Morlaix.

M. Barbedor, nommé par le présent décret juge au tribunal de Paimbœuf, remplira, au même siège, les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Trempillon.

Juge au tribunal de Saint-Nazaire, M. Danere, substitut du procureur de la République près le même siège.

Juge d'instruction au tribunal de Melle, M. Rivasseau, substitut du procureur de la République près le même siège.

M. Baron, juge au tribunal de Fontenay-le-Comte, remplira, au même siège, les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Brisson.

Les nouveaux décrets, sous prétexte d'élever la magistrature, révoquent 185 juges de première instance et donnent l'estampille nouvelle à 274 magistrats. Dans ce nombre, 119 sont pris parmi les membres du parquet, substitués ou procureurs.

Par arrêté de M. le ministre des finances, M. Daviau, percepteur de Lourdes, a été élevé, sur place, de la 3^e classe à la 2^e classe.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT.

Service d'hiver.
Le service d'hiver sur les chemins de fer de l'Etat a commencé le 4^{er} octobre. Il comporte de nombreuses modifications.

NOTE MINISTÉRIELLE.

Effets de coiffure et pantalons d'ordonnance des cavaliers de manège.
Le ministre de la guerre a adopté les mesures indiquées ci-après concernant l'habillement des cavaliers de manège :

- 1^o La durée du képi sera réduite à 40 trimestres, et celle de la calotte d'écurie à 8 trimestres.
- 2^o Les cavaliers de manège ne portant que rarement le pantalon d'ordonnance, il ne leur sera plus délivré à l'avenir qu'un seul pantalon, dont la durée sera de 4 trimestres.
- 3^o Les sous-officiers et brigadiers de cavaliers de manège conserveront leurs deux pantalons d'ordonnance, dont le remplacement sera effectué dans les conditions prescrites pour les pantalons basanés des troupes à cheval.

LES PIGEONS VOYAGEURS.

Les expériences faites au 9^e corps d'armée pendant les grandes manœuvres, pour les correspondances militaires par pigeons

voyageurs, ont donné les résultats les plus satisfaisants.

Sous les auspices de M. le général Schmitz et sous la direction de M. le capitaine de Cadilhac, des correspondances avaient été établies entre Tours, Châtellerault, Poitiers et Limoges; la vitesse moyenne obtenue a été de 75 kilomètres à l'heure.

Pour Châtellerault, les pigeons confiés à M. de Cadilhac appartenaient à MM. Raphaël Duperron et Piquet, ex-membres de la Société Colombophile de Châtellerault.

Sur 15 dépêches lancées au milieu des simulacres de batailles, et à toute heure, 14 ont été remises, au fur et à mesure de l'arrivée des pigeons, chez M. le commandant d'armes de Châtellerault, par les soldats de planton que l'autorité militaire avait désignés à cet effet.

Le pigeon porteur de la dépêche arrivée en retard est revenu à son colombier grièvement blessé d'un coup de fusil.

Ces intéressants messagers aériens ont atteint une vitesse d'un kilomètre deux cents mètres à la minute.

Après les grandes manœuvres, une conférence sur l'utilité du pigeon voyageur, au point de vue de l'art militaire, a été faite à Tours devant MM. les officiers supérieurs par M. le capitaine de Cadilhac.

En présence des résultats obtenus et des services qu'on doit attendre de ces intelligents messagers, une nouvelle société va se former à Châtellerault ainsi qu'à Poitiers sous la présidence d'honneur de M. de Cadilhac, dans le but de continuer ces expériences chaque année et de se trouver, à un moment donné, entièrement à la disposition du gouvernement. (*Journal de la Vienne.*)

En ce moment, la Monnaie de Paris fabrique des pièces de bronze pour le gouvernement serbe. Dans quelques jours, elle commencera à frapper, pour le même royaume, des pièces de nickel de 5 et 10 centimes. La Serbie suit sur ce point l'exemple de la Suisse et de l'Allemagne, qui, depuis quelques années déjà, ont mis en circulation de la petite monnaie de nickel. On sait qu'il est également question d'adopter en France ce métal, qui serait substitué au bronze pour nos pièces d'appoint, c'est-à-dire pour les pièces de 4 centime, 2 centimes, 5 centimes, 10 centimes et 20 centimes. Le projet est à l'étude, et il se pourrait qu'il fût définitivement adopté, le nickel présentant d'incontestables avantages au point de vue de la légèreté et surtout de la propreté.

AUGMENTATION DES IMPÔTS.

Un statisticien a calculé que chaque citoyen français payait :

En 1831, sous la Monarchie.	Fr.	30 77
— 1851, sous l'Empire.	41 26
— 1872, sous la République.	69 »
— 1876, id.	82 »
— 1883, id.	108 »

Publications de mariage.

- Léopold Leday, employé de commerce, de Châtellerault, et Eugénie-Henriette Gendron, sans profession, de Saumur.
- Auguste-Léopold Hays, maître-tailleur à la 5^e compagnie de remonte, et Célestine-Marie Séné, couturière, de Saumur.
- Albert Montrel, propriétaire, de Melay (Haute-Marne), et Désirée-Lise Verneau, sans profession, de Saumur.
- Constant-Louis Boiscol, cultivateur, de Varennes-sous-Montsoreau, et Louise Coulon, sans profession, de Saumur.

Faits divers.

On signale de Sucé (Loire-Inférieure) un triste accident de chasse.

Ces jours derniers, Alfred Colas, apprenti maréchal-ferrant, âgé de 19 ans, était allé à la chasse en compagnie de MM. Dupé et Geoffriaud. Arrivés dans la propriété de M. Chavagnes, les trois chasseurs se séparèrent. Un instant après, M. Dupé entendit une détonation : il accourut pour voir si Colas avait attrapé du gibier ; mais quel fut son étonnement lorsqu'il aperçut Colas renversé à terre : la charge de son fusil, faisant balle on ne sait comment, lui avait traversé la tête de part en part et la cervelle avait jailli sur le sol.

M. Dupé alla aussitôt donner l'alarme, réclamant des soins qui étaient malheureusement inutiles, la mort ayant été instantanée.

On s'est bien amusé ces jours-ci à Landerneau.

Au crépuscule, un rassemblement de deux cents personnes environ s'était formé près de l'église : les fenêtres des maisons voisines étaient garnies de curieux. Chacun distinguait dans le clocher un malfaiteur qui restait sourd à toutes les sommations de descendre. On va quérir le commissaire de police, qui, ceint de son écharpe et armé d'une épée et d'un revolver, fait l'ascension du clocher, mais redescend sans avoir pu s'emparer du redoutable inconnu.

La foule lui montre alors la silhouette suspecte ; le commissaire de police monte une seconde fois et s'aperçoit que le redoutable inconnu était... un clocheton auquel l'ombre donnait une forme humaine.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 octobre.

Nous disions, dans nos précédents bulletins, que le mouvement de reprise n'était que momentané ; en effet, aujourd'hui même, un commencement de baisse s'est produit.

Notre situation actuelle, tant que politique et financière, ne peut permettre un mouvement de hausse qu'il serait impossible de maintenir.

Le 3 0/0 ancien varie de 78.02 à 77.75 ; le 4 1/2 0/0 1883 qui s'était approché en clôture d'hier à 103, revient à j. u. d'ici à 107.60.

Le reste du marché suit l'impulsion des rentes : la Banque de France réagit de 5,300 à 5,275 pour terminer à 5,300 ; le Foncier à 1,240. Les Obligations Foncières se soutiennent comme précédemment dans leur cours antérieur.

Les Foncières Nouvelles à 349 les libérées et 348 les non libérées. Les Communales 1880 à 453.

Dans sa séance hebdomadaire du 3 octobre, le conseil d'administration du Crédit Foncier a autorisé pour 4,670,000 fr. de nouveaux prêts, dont 120,000 fr. en prêts communaux et 4,550,000 fr. de prêts fonciers.

Les autres valeurs sont sans changements importants : la Banque de Paris à 935. Le Lyonnais sans variations à 557. La Banque d'Escompte cote 505. La Générale 512 etc., etc.

Les Chemins sont fermes et font exception à la réaction de ce jour : le Lyon 1.385 après 1.375, le Midi 1.155, le Nord 1.850, l'Orléans 1,280, etc.

Pour répondre à différentes lettres qui nous ont été adressées à ce sujet nous dirons que les Obligations 4 0/0 Ouest-Algérien délivrés aux guichets de la Banque des Communes de France à 444 fr. net, rapportent 20 fr. par an, ce qui les capitalisent, impôt déduit, à 4.17 0/0 l'an. Ce revenu garanti par l'Etat offre toutes les sécurités désirables.

Le Suez qui dans le début était assez ferme, réagit à 2,325 pour clore à 2,317.50 avec une recette de 180,000 fr.

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (7^e année).

LUNDI 8 octobre 1883,

LA TRAVIATA

Opéra en 4 actes, traduction française d'Édouard Duprez, musique de VERDI.

Distribution. — Violetta de Saint-Ys, M^{lle} Marie Garcia ; — Rodolphe d'Orbel, M. Granville ; — le vicomte Emile de Lefortières, M. Constance ; — le docteur Germont, M. Poitevin ; — Georges d'Orbel, M. Solve ; — Clara, M^{lle} Martelli ; — le baron Reynal, M. Lagarde ; — Annette, M^{lle} Bonnaud ; — le marquis d'Orbigny, M. Fauchaux ; — Maurice, M. Plegat ; — Amis et invités, bohémien et bohémienne, dames et seigneurs, etc.

LE CHALET

Opéra-comique en 1 acte, paroles de Scribe, musique d'Adolphe ADAM.

Distribution. — Le sergent Max, M. Poitevin ; — Betty, M^{lle} Martelli ; — Daniel, M. Constance ; — Paysans et paysannes, soldats.

ORDRE : — 1^o Le Chalet ; — 2^o à 9 heures, La Traviata.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 h.

Tableau de la Troupe d'Opéra.

- MM. Grandville, 1^{er} ténor léger (*débuts*).
- Gustave Le Roy (de l'Opéra-Comique), 1^{er} ténor en double.
- Félix Constance, 2^e ténor léger, 4^{er} au besoin.
- Solve, baryton.
- Poitevin, première basse chantante.
- Lagarde, deuxième basse.
- Lamy, trial, ténor comique.
- Labranche, laruelle.
- Hennesse, deuxième trial.
- Plegat, troisième ténor.

- Lescaillet, troisième basse.
- Lombard, coryphée ténor.
- Hermann, coryphée taille.
- Baudin et Fauchaux, coryph. basses.
- M^{mes} Marie Garcia, 1^{re} chanteuse légère en tous genres.
- Martelli, 4^{re} dugazon (les Galli-Marié).
- Berthe Dalbret, deuxième chanteuse, jeune mère dugazon.
- Cantrelle, première dugène.
- Bonnaud, deuxième dugazon.
- Lagarde, des deuxièmes dugazons.
- Pommeret, des dugènes.
- Suette et Hennesse, coryphées, premiers dessus.
- De Belly et Guilmain, coryphées, deuxièmes dessus.

Opérette.

MM. Félix Constance, premier ténor. — Lagarde, baryton. — Mandar, des barytons bouffes. — Lamy, premier trial, ténor comique. — Labranche, laruelle. — Leprieu, des comiques, trial. — Hennesse, deuxième trial. — Allain, des grimes. — Asmière, coryphée.

M^{mes} Martelli, première chanteuse. — Berthe Dalbret, deuxième chanteuse. — Cantrelle, les Desclausas. — Bonnaud et Lagarde, dugazons, jeunes chanteuses. — Pommeret, dugène comique. — Hennesse, des soubrettes.

Chœurs.

TÉNORS : MM. Plegat, Lombard, Guilbert, Douval, Hennesse, Luceau, Eugène, L. Leprieu fils. — TAILLES : MM. Asmière, Hermann - Gerard, Romeu, Naessen. — DEUXIÈMES BASSES : M^l. Aubert, Baudin, Deroussau, Robert. — PREMIÈRES BASSES : M^l. Bonnaud, Fauchaux, Lescaillet, Rebuffel. — PREMIERS DESSUS : M^{mes} Dewas, Fauchaux, Lamy, Hennesse, Hermann-Gerard, Robert, Suette. — DEUXIÈMES DESSUS : M^{mes} de Belly, Baudin, Guilmain, Lucie, Provost, Romeu.

Marché de Saumur du 6 octobre

Blé nouveau (l'h.)	21 62	Huile denoix.	50 130
From. 1 ^{er} q. (l'h.)	18 50	Graine trèfle	50
Froment (l'h.) 77	—	— lin. . . .	70
Halle, moyen 77	18 12	— luzerne	50
Seigle.	75 12 42	Foin (dr. c.)	780 70 ^o 75
Orge	65 12	— Luzerne	780 65 ^o 70
Avoine h. bar.	50 8 50	Paille	780 40 ^o 45
Fèves.	75 15 50	Amandes. . .	50
Pois blancs . . .	80 32	Cire jaune. .	50 190
— rouges	80 25	Chanvres 1 ^{er}	—
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	—
Chenevis	50 19	2 ^e	—
Farine, eulas.	157 52	3 ^e	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1881, 1 ^{er} qualité	100 à	»	»
Id. 1881, 2 ^e id.	»	»	»
Ordin., envir. de Saumur 1881, 1 ^{er} id.	90 à	»	»
Id. 1881, 2 ^e id.	80 à	»	»
Saint-Léger et environs 1881, 1 ^{er} id.	90 à	»	»
Id. 1881, 2 ^e id.	80 à	»	»
Le Puy-N.-D. et environs 1881, 1 ^{er} id.	90 à	»	»
Id. 1881, 2 ^e id.	80 à	»	»
La Vienne, 1881,	80 à	65	»
ROUGES (2 hect. 30).			
Souzy et environs, 1881	160 à	»	»
Id. 1881	»	»	»
Champigny, 1882	1 ^{er} qualité	200 à	»
Id. 1882	2 ^e id.	175 à	»
Id. 1881	1 ^{er} id.	»	»
Id. 1881	2 ^e id.	»	»
Varrains, 1882	1 ^{er} id.	120 à	»
Varrains, 1882	2 ^e id.	100 à	»
Bourgueil, 1882	1 ^{er} qualité	160 à	»
Id. 1882	2 ^e id.	150 à	»
Id. 1881	1 ^{er} id.	»	»
Id. 1881	2 ^e id.	»	»
Restigné 1881	1 ^{er} id.	150 à	»
Id. 1881	2 ^e id.	140 à	»
Chinon, 1882	1 ^{er} id.	130 à	»
Id. 1882	2 ^e id.	»	»
Id. 1881	1 ^{er} id.	»	»
Id. 1881	2 ^e id.	»	»

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Gêrôme. — Menu faits. — Petrus van Tol, eau-forte de Rembrandt, par H. Vernoy. — Théâtres, par Damon. — Incendie de l'Oxford, en rade au Havre, par X. D. — Le cours de la Meuse, par R. Bryon. — Chantôme le braconnier, nouvelle, par Paul Cailhard (suite). — Le roi d'Espagne à Paris. — Courrier du Palais, par M^e Guérin. — Le voyage de M. Gladstone, par X. D. — Les nouvelles conquêtes de la science, par Louis Figuier. — Le Cacique (suite), journal d'un marin, par Henri Rivière. — Les lamas, par H. Vernoy. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des Modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Ébècs.

GRAVURES : Salon de 1883. — Retour de noce, tableau de M. H. Chartier. — Beaux-arts : Petrus van Tol, eau-forte de Rembrandt, récemment vendue 1,510 livres sterling. — Le Havre : Incendie du navire anglais l'Oxford chargé de pétrole (deux dessins). — Belgique : Les bords de la Meuse, entre Namur et Givet (seize d-ssins). — Paris : arrivée de S. M. le Roi d'Espagne à la gare du Nord (dessin d'après nature). — Le voyage de M. Gladstone ; le banquet royal à bord du Pembroke Castle. — Les nouvelles conquêtes de la science (deux dessins). — Dans l'Himalaya : Lamas en voyage. — Rébus.

Abonnements : un an, 21 fr. ; six mois, 11 fr. ; trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Été)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 1 ^{er} octobre 1883)													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY.					MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR								
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Direct. soir.				
6 — 45 — matin (s'arrête à la Possonnière)		Saumur. (départ)	8 05	8 50	1 05	3 00	7 55	Montreuil-Bellay. (départ)	6 55	9 45	4 27	8 30	11 03		
8 — 56 — matin, omnibus-mixte.		Chacé-Varrains.	8 15	9 01	1 16	3 16	8 05	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg.	7 13	10 07	4 43	8 48	11 35		
1 — 25 — soir, omnibus.		Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg.	6 23	9 10	1 25	3 30	8 13	Chacé-Varrains.	7 22	10 20	4 51	8 54	11 35		
3 — 32 — soir, omnibus-mixte.		Montreuil-Bellay. (arrivée)	6 38	9 27	1 42	3 47	8 28	Saumur. (arrivée)	7 35	10 33	5 3	9 06	11 35		
7 — 15 — omnibus.															
10 — 36 — (s'arrête à Angers).															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS		THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR		MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.			POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.						
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.		Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.				
8 — 21 — omnibus.		Saumur. (départ)	6 05	7 55	Thouars. (départ)	8 56	3 30	Montreuil. (départ)	7 00	1 53	8 35	Poitiers. (départ)	5 50	12 10	6 10
9 — 37 — omnibus.		Montreuil-Bellay.	7 03	8 40	Brion-sur-Thouet.	9 09	4 02	Loudun.	7 58	2 49	9 33	Neuville.	6 28	12 55	7 02
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.		Lernay.	7 14	8 51	Lernay.	9 18	4 16	Arçay.	8 27	3 14	9 53	Mirebeau.	6 55	1 28	7 50
4 — 44 — omnibus.		Brion-sur-Thouet.	7 27	8 59	Montreuil-Bellay.	9 45	4 27	Mirebeau.	9 23	4 00	10 47	Arçay.	8 01	2 27	9 10
10 — 24 — express-poste.		Thouars. (arrivée)	7 46	9 16	Saumur. (arrivée)	10 33	5 03	Neuville.	9 55	4 25	11 17	Loudun.	8 38	3 13	10 12
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.								Poitiers. (arrivée)	10 32	4 56	11 52	Montreuil-Bellay (arrivée)	9 24	4 09	10 58

Étude de M^e FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, Grand'Rue, n° 8.

VENTE

PAR ADJUDICATION

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

A l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur

Le 27 Octobre 1883, heure de midi

DU

GRAND HOTEL DE LA PAIX

Magnifique immeuble et vastes dépendances de construction toute récente,

Sis ville de SAUMUR, rue Dacier.

ENTRÉE EN JOUISSANCE LE JOUR DE L'ADJUDICATION

Il existe pour cet Hôtel une promesse de bail de 6,700 francs que l'adjudicataire aura la faculté de réaliser.

MISE A PRIX : 80,000 FRANCS

S'adresser, pour les renseignements :

Audit M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué poursuivant la vente,

Et au greffe du Tribunal civil de Saumur.

Étude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

Le mardi 9 octobre 1883, à 1 heure après midi

A Saumur, quai de la Marine, au domicile de M. Arthur MORICET.

Il sera vendu :

Nombreux et beaux ustensiles de cuisine en cuivre, vaisselle, cuvier à lessive avec support ;

Bois de lit, buffet Louis XVI, chiffonnier, armoires, tables de nuit, tables à ouvrage et de toilette, chaises, causeuses, glaces, pendules, rideaux, tapis, tableaux, gravures anciennes, statuettes ;

Sommiers, matelas, couvertures, édredons, traversins, oreillers, et grande quantité de beau linge ;

Porte brides nickelés, mors de toute espèce, selles, brides, épées, sabre et fleurets ;

Magnifique machine à boncher, registre, pipes, tonnes, futails, marques à bouchons et ustensiles de caves ;

Grand coffre-fort, presse à copier, et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus dix pour cent.

Le commissaire-priseur,
CH. MILLION.
(619)

Étude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

Le samedi 13 octobre 1883, à 1 heure après midi

A Saumur, place du Champ-de-Foire,

DE TROIS CHEVAUX RÉFORMÉS DE LA GENDARMERIE

Ci-après, savoir :

1^o Minerve, jument robe alezan foncé ;

2^o La Boucle, jument robe bai châtain ;

3^o Baladine, jument robe bai, âgée de 7 ans.

On paiera comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,
CH. MILLION.
(627)

Manufacture de Pianos et Orgues
12 Médailles d'honneur.

LÉPICIER

RUE DE LA PRÉFECTURE, 26, ANGERS.

M. GAND, l'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur.

Adresser les demandes au bureau du journal.

Étude de M^e BLANCHET, notaire à Baugé, Et de M^e HATIN, notaire à Paris.

A VENDRE

La Terre du Theil

SISE

Communes d'Auverse, Guédeniau, Bocé et autres,

Comprenant : Château, bois, futaies, sapinières, formant les réserves. 5 fermes, 6 closières et landes affermées.

Contenance totale : 481 hectares.
Chasse magnifique. (631)

A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine,

LA MAISON DU MARCONNAY

Située à Parnay (Maine-et-Loire),

Comprenant : Grand jardin, terrasse, et de très-belles caves de niveau avec le sol et bien claires.

S'adresser à M^{me} BECQUET, au château de Parnay, ou à M. BEAUFILS, son homme d'affaires, à Souzay. (632)

A LOUER

PRÉSENTMENT

JOLIE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, 15,

Comprenant neuf pièces avec jardin.

S'adresser à M. JOUSSEAUME, épicière, rue de Bordeaux.

A LOUER

MAISON MEUBLÉE

Rue de la Montée-du-Fort, 17.

S'y adresser. (630)

CHEVAUX D'ATTELAGE

M. AUGUSTE BOURREAU, marchand de chevaux à Angers, arrive de Hollande et de Normandie avec 40 beaux chevaux d'attelage.

S'adresser à M. A. BOURREAU, grande rue Volney, à Angers. (624)

A vendre VIN ROUGE de la récolte 1882.

S'adresser à M. BAZILLE, commune de Rou-Marson. (557)

A CÉDER

POUR CAUSE DE DÉCÈS,

L'HOTEL DE L'ESPÉRANCE

Sis à Saumur, rue de la Petite-Bilange.

Bonne clientèle.

S'adresser à M^{me} veuve LEFFET-COTON. (573)

AVIS IMPORTANT

J'offre à toute personne honnête et sérieuse un appointement fixe de 200 francs par mois. Pour tous renseignements, s'adresser à M. Jules M., à Aubais (Gard). (602)

M^e GOUTARD, notaire à N-uillé, demande de suite un Clerc sachant faire les actes courants.

UNE MAISON DE COMMERCE

Demande un employé sérieux ayant des aptitudes commerciales. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME de 40 ans demande une place de cocher ou de valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti de magasin, dans une Maison de Nouveautés.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher ou jardinier potager, la femme comme cuisinière. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

UNE JEUNE PERSONNE demande un emploi dans un magasin. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

LA

Réglisse Sanguinède

GUÉRIT

les Hémies, Gastrites, Crampes, Faiblesse d'Estomac et facilite la Digestion.

075 dans toutes Pharmacies.

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca du J. CARRERE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, SEUR

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

Fr. par mois



par mois

Envoi franco des Catalogues

LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

LOTÉRIE d'AMSTERDAM

TIRAGE le 10 Novembre prochain

Billet 1 FRANC

3 MILLIONS de LOTS

7,966 Gagnants

Billet 1 FRANC

EN VENTE PARTOUT

VENTE en GROS : Adresser Envelopes, chèques ou Mandats à M. BASSET, 8, Rue Montesquieu, Paris Et au Trésorier, M. WIDEMANN, Palais de l'Industrie, AMSTERDAM. M. BASSET, 8, rue Montesquieu, Paris, demande des Correspondants dans toutes les Villes de Provinces.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.